



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Communiqué de Presse

RGPP - ACTE 2 : Les opérateurs publics dans le collimateur !

Depuis 2007, les mesures idéologiques de l'acte 1 de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) se sont attaquées aux services publics et à leurs missions. Ainsi de nombreux services ont été transformés en opérateurs (agence, établissement, etc.), arguant d'un enjeu important pour la maîtrise des finances publiques.

Par circulaire, le Premier ministre met en place la RGPP 2 en précisant à ces opérateurs publics les différentes modalités qu'ils se verront appliquer par leurs ministères de tutelle, notamment :

- Le renforcement de l'évaluation des résultats et l'allocation pluriannuelle des subventions en fonction de la performance.
- La maîtrise des dépenses de personnel et la modernisation de la gestion des ressources humaines.
- L'optimisation de la gestion du parc immobilier public.
- La réduction des dépenses de fonctionnement.

Autrement dit, pour les équipes de direction de ces opérateurs publics cela va se traduire par la mise en place d'une rémunération à la performance liée aux objectifs fixés. Ces objectifs de politique publique devront être à moindre coût, tout en essayant de maintenir un niveau de performance économique élevé.

Pour la FGF-FO, vouloir faire plus avec toujours moins est complètement « antinomique ».

Pour les agents, cela va se traduire par le « non remplacement d'un départ à la retraite sur deux », un ratio moyen de 12m² de surface utile nette par agent pour travailler et une mise en œuvre organisée des mobilités en fonction des besoins et des postes à pourvoir.

Pour la FGF-FO cette politique de gestion des ressources humaines n'a pas fini d'entretenir le « mal-être » au travail.

Au prétexte de maîtriser ces dépenses publiques, Matignon juge opportun de mettre en œuvre des campagnes d'audits sur la base d'une méthodologie homogène et commune à tous les ministères. On trouve dans ces audits des questions sur les avantages et inconvénients d'un démembrement de l'État, mais aussi sur l'organisation et le fonctionnement, notamment si l'effectif du personnel et son statut sont bien adaptés pour permettre d'atteindre les objectifs fixés.

La FGF-FO craint fortement que la RGPP 2 soit hélas un nouveau pas vers la privatisation !

Paris, le 29 avril 2010